



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE
M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO
M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

N° 2023/40

Objet : Aquaval : Tarifs vente de marchandises et divers
(Annule et remplace la délibération n°2022/53 du 12 avril 2022)

Monsieur le Président rappelle notre engagement pour les années 2021 à 2023 avec le fournisseur Sysco France connu avec la marque Davigel pour les produits surgelés. Suite à nos derniers échanges avec les fournisseurs, il convient d'augmenter le prix de vente d'un certain nombre de produits en raison de l'inflation. La mise en place d'un nouveau système d'accès aux casiers, nécessite de mettre en place un tarif en cas de perte du matériel prêté, aussi, la mise en place de distributeurs à boissons nous permet d'augmenter l'offre en accès libre. Des cours de natation seront proposés à nos clients les samedis matin. Il convient pour cela de fixer un prix.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de fixer les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval à partir du 1^{er} juin 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
COCA-COLA	2,00	NUii	2,50	LOCATION TRANSAT	3,00
PERRIER	2,00	EXTREME CÔNE	2,50	LOCATION PARASOL	2,00
FUZE TEA	2,00	KIT KAT CÔNE	2,50	PERTE CADENAS et/ou	10,00
ORANGINA	2,00	PIRULO TROPICAL	2,50	CLEF	
CAPRI SUN	2,00	PIRULO COLA	2,00	COURS NATATION 1h	10,00
CAFE	1,20	FRUTTI	2,00		
THE	1,20	SMARTIES Popup	2,50	MINI-GOLF :	
EAU 50 cl	1,00	BATONNET Nesquik	1,00	Le club	1,50
		KIM	1,00	Balle perdue	2,00
<u>CONFISERIE</u>					
SACHETS HARIBO	1,00			BALLE PING PONG	1,00
MINI FRITES	1,00	<u>EN CAS</u>		BRASSARDS	6,00
DRAGIBUS	1,00	CROQUE MONSIEUR	3,00	CULOTTE BAIN Jetable	2,50
SUCETTES	0,50	PIZZA Portion	3,00	BOXER ENFANT	7,00

M & M'S	1,50	BARQUETTE Frites	3,00		
BARRE CHOCOLATÉE	1,50	SAUCISSE	3,50	MAILLOT femme	12,00
MADELAINES 85 gr	1,50	6 NUGGETS Poulet	3,50	MAILLOT fille	11,00
CHIPS BRET'S 30 gr	0,50			LUNETTES ADULTES	6,00
		SANDWICHS (Jambon- beurre / Fromage / Nutella ou Jambon- fromage)	3,00	LUNETTES ENFANTS	5,50
GOUTER					
GAUFRE AU SUCRE	2,00				
GAUFRE Autre garniture	2,50 2,00				
CREPE AU SUCRE	2,50	SANDWICH Saucisse (Hors formule)	3,50		
CREPE Autre garniture	2,00				
BEIGNET Chocolat		FORMULE (1 boisson + 1 barquette frites + 1 en cas au choix + 1 Bâtonnet Nesquik ou 1 Kim	8,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 1^{er} juin 2023, les tarifs des produits vendus sur le Complexe de Loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZAK


